

PG/MO.  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER  
MINISTRE

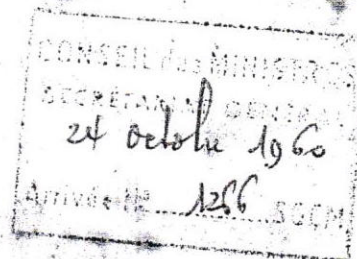
PORTO-NOVO, LE 21 OCTOBRE 1960.

DECRET DU PREMIER MINISTRE.

N° 296 /PCM/CAB/MI.

SOMMAIRE.  
NOMINATION.

LE PREMIER MINISTRE,



VU la loi N°59/3 du 15 Février 1959 portant con-  
stitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/16 ALD. du 9 Juillet 1959 fixant  
la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomi-  
nation des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des  
Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;  
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

APPLIATIONS.  
ONO I  
JORD. I  
15  
INFO/RADIO 2  
CF. I  
CD. I  
MF. I  
TRESOR I  
C.NIKKI I  
INTERESSE I  
SGCM. I  
D.NORDEST I

(//) E C R E T E

ARTICLE 1ER.- M. SAINT-BLANCAT Marcel Administrateur en Chef, 3ème échelon précédemment sous-Préfet de Kandi, est nommé Préfet du Département du Nord-Est ~~permanence~~./.-

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

LE PREMIER MINISTRE CHEF D'ETAT

PAR LE PREMIER MINISTRE  
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.

H. MAGA.

M. AROUNA.